

Adresse de la société populaire de Sigean (Aude), qui remercie la Convention d'avoir envoyé dans le département le représentant Chaudron-Rousseau, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Sigean (Aude), qui remercie la Convention d'avoir envoyé dans le département le représentant Chaudron-Rousseau, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 523;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29696_t1_0523_0000_3

Fichier pdf généré le 01/02/2023

29

La Société populaire de Sigean (1), district de Narbonne, département de l'Aude, remercie la Convention d'avoir renvoyé dans ce département Chaudron-Rousseau, qu'elle appelle le sauveur du Midi. La commune de Sigean étoit dominée par une faction aristocrate, il a sauvé les patriotes de la persécution, les chefs de la faction ont été frappés, le calme et la tranquillité règnent; elle applaudit à l'établissement du gouvernement révolutionnaire, et engage la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix la plus solide.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Sigean, 10 vent. II] (3).

« Citoyen président,

Je suis chargé par la Société populaire de cette commune de te faire passer une adresse pour faire connaître à la Convention nos principes, et pour lui apprendre que nous jouissons de la tranquillité par les mesures qu'a prises le citoyen représentant du peuple Chaudron-Rousseau que la Convention a envoyé dans ce pays fort à propos. S. et F. Vive la Montagne. »

MIQUEL (présid.), AUGE (vice-présid.).

P.c.c. QUITENQ (agent nat.).

[Sigean, s. d.]

Les sans-culottes composant la Société populaire de Sigean profitent du premier instant de leur régénération pour adresser à la Convention nationale leurs remerciemens et lui faire connaître leurs principes invariables.

Représentants d'un peuple libre, en envoyant dans le département de l'Aude le Montagnard Chaudron-Rousseau, que nous appelons le sauveur du Midi, vous avez porté la consolation dans l'âme des patriotes; ils étaient persécutés; notre commune étoit dominée par une faction aristocratique, dont l'influence étoit soutenue par des administrations fédéralistes; à peine osait-on prononcer dans cette contrée les deux noms de liberté et d'égalité. L'oracle de la Montagne n'a fait que paraître, il a parlé, les chefs de la faction libéricide ont été frappés, notre Société s'est épurée, le calme et la tranquillité règnent dans nos murs comme dans nos âmes.

En établissant le gouvernement révolutionnaire, vous avez montré que vous êtes les vrais amis, les dignes représentans d'un peuple libre, sans cette mesure salubre n'eussions nous vu que l'aurore de la liberté. Persistez à employer des moyens énergiques, restez à votre poste, nous vous en conjurons jusqu'à ce qu'une paix solide ait irrévocablement établi les droits des vrais amis de la liberté.

Tels sont les sentimens des sans-culottes de la commune de Sigean ».

[Mêmes signatures.]

(1) Et non Séjan.

(2) P.V., XXXV, 202. Bⁱⁿ, 23 germ. et 25 germ. (1^{er} suppl^t); Débats, n° 572, p. 408 et n° 574, p. 439; Rép., n° 118.

(3) C 300, pl. 1057, p. 57, 58.

30

La Société populaire de Rémusat, département de la Drôme, vient de faire passer au district de Nyons vingt-deux chemises, 159 livres 15 sous en assignats, trente boutons de veste, vingt-quatre boutons d'habit, montés en argent, et le galon en or d'une veste; cette offrande est destinée aux défenseurs de la patrie. Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rémusat, 25 vent II] (2).

« Citoyen président,

La Société populaire de Rémusat n'est pas riche, mais elle ne le cède à aucune en patriotisme; elle vient de faire passer à l'administration du district de Nyons, 22 chemises, 159 liv. 15 s. en assignats, 30 boutons de veste, et 24 d'habits montés en argent et le galon en or d'une veste. Cette offrande est faite pour servir au besoin des défenseurs de la République, et pour donner à nos dignes représentans une preuve de notre amour pour la liberté et l'égalité. Nous désirons bien ardemment que la Convention ne se sépare pas sans avoir fondé la République sur les bases les plus inébranlables. Tous nos frères, Citoyen président, vous prient de lui porter leur vœu. S. et F. »

BRUN, ARMAND.

31

L'agent national du district de Montdidier instruit la Convention que la grande majorité du peuple de ce district ne veut plus de prêtres; il dépouille lui-même les églises: les communes qui surveillent les déserteurs, ont pris les confessionnaux pour les guérites. 800 marcs d'argenterie sont au district depuis le 1^{er} ventôse, et forment l'objet d'un troisième envoi qui sera considérable.

Insertion au bulletin (3).

[Montdidier, 23 vent. II] (4).

« Citoyen président,

L'esprit public est parvenu à un degré bien satisfaisant, dans ce district; la grande majorité du peuple ne veut plus de prêtres, et ne croit plus à leur charlatanisme; presque partout il dépouille lui-même ses églises; je fais monter la garde dans les communes pour arrêter les lâches qui abandonnent leur poste, et en parcourant ces communes, j'ai vu dans plusieurs, les confessionnaux servir de gueritte, et les chappes de capotes...

Depuis le premier de ce mois, les dépouilles des églises abondent, il y a ici plus de 800 marcs

(1) P.V., XXXV, 203. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t) et 30 germ. (1^{er} suppl^t); Débats, n° 574, p. 439; Rép., n° 118.

(2) C 297, pl. 1027, p. 1.

(3) P.V., XXXV, 203. Bⁱⁿ, 30 germ. (1^{er} suppl^t).

(4) C 298, pl. 1042, p. 4.